

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **28 (1957)**

Heft 7

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

de forte natalité. D'un autre côté, il ne faut pas que l'orientation professionnelle puisse être rendue responsable de l'attribution de jeunes gens à telle ou telle profession. Elle doit au contraire se borner à aider à élucider les cas compliqués et à prodiguer des conseils. Le choix d'une profession doit être laissé à la libre appréciation des parents et des enfants. A mon avis, il serait dangereux de confier cette responsabilité à l'Etat.

Il n'en demeure pas moins que les années à forte natalité mettront davantage à contribution les services de l'orientation professionnelle et je saisis cette occasion pour signaler à l'attention des organes communaux compétents ainsi qu'à l'ADIJ la question du développement de l'orientation professionnelle. Quant à la formation professionnelle, elle devra intensifier ses efforts en vue de faire comprendre aux jeunes gens qu'en elle réside le fondement d'une carrière solide. Mais, ici également, seul un travail de longue haleine conduira finalement au succès. Si l'évolution économique se maintient, les conditions d'apprentissage se multiplieront aussi avec les années de forte natalité. Il faudra veiller à ce qu'il y ait à disposition des places d'apprentissage en suffisance afin que les adolescents puissent acquérir une formation professionnelle complète. Nous espérons avec confiance que les entreprises feront preuve de compréhension en augmentant si possible le nombre de leurs apprentis pour que tous les jeunes gens désireux de posséder une bonne formation professionnelle aient à leur disposition une place d'apprentissage de bon renom.

C'est dans cet esprit que j'en appelle à tous ceux qui s'emploient à la formation professionnelle. Il s'agit de reconnaître enfin que toutes les professions, mais spécialement celles relevant du domaine de la technique, sont en perpétuelle évolution. Il convient donc de vouer une attention tout particulièrement soutenue au perfectionnement et à la formation technique. C'est précisément en ce moment que doivent être amplifiés et approfondis les efforts de l'orientation professionnelle et de la formation professionnelle et je ne saurais assez remercier ici tous ceux qui œuvrent dans ce sens.

J'en appelle à tous pour qu'à l'avenir encore, l'attention la plus soutenue soit vouée au travail bien fait qui doit être le but du bon artisan, cela pour le plus grand bien de notre jeunesse, de nos professions et de notre canton.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37